



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

Recueil spécial n° 56 - Décembre 2007

du 14 décembre 2007

CABINET DU PREFET

**Création de la commission d'appel d'offres chargée de la dévolution
des marchés publics relatifs au centre de rétention administrative de
Rouen-Oissel**

Sommaire

Sommaire	1
1. PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	3
1.1. CABINET DU PREFET.....	3
07-0890-Commission d'appel d'offres chargée de la dévolution des marchés publics relatifs au centre de rétention administrative de Rouen-Oissel.....	3
07-0891-Nomination du représentant du président de la commission d'appel d'offres chargée de la dévolution des marchés publics relatifs au centre de rétention administrative de Rouen-Oissel	4
07-0992-Commission d'appel d'offres chargée de la dévolution des marchés publics relatifs au centre de rétention administrative de Rouen-Oissel - Arrêté nominatif	5

1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

1.1. CABINET DU PREFET

07-0890-Commission d'appel d'offres chargée de la dévolution des marchés publics relatifs au centre de rétention administrative de Rouen-Oissel

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Rouen, le 14 décembre 2007

Affaire suivie par Mme katia LABOULAIS
Tél. 02.32.76.50.14
Fax 02.32.76.54.67
Mél. katia.laboulais@seine-maritime.pref.gouv.fr

C:\Documents and
Settings\TREHOUR
Véronique\Bureau\Recueil-5661.doc

Le Préfet de la Région Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

VU :

- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements,
- le décret n°95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets,
- le décret du Président de la République en date du 21 juin 2007 nommant M. Michel THENAULT, préfet de la Région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
- le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2002 nommant M. Claude MOREL, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,
- le décret du Président de la République en date du 7 avril 2005 nommant M. Christophe PEYREL, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la Seine-Maritime,
- le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics,

A R R E T E

Article 1er : Il est institué au sein de la préfecture de la Seine-Maritime une commission d'appel d'offres chargée de la dévolution des marchés publics relatifs au centre de rétention administrative de Rouen-Oissel et dont le rôle est défini notamment aux articles 30, 58 et 59.II du code des marchés publics.

Cette commission exerce les fonctions qui lui sont attribuées par les dispositions législatives et réglementaires fixant le droit de la commande publique pour l'ensemble des marchés nécessaires au fonctionnement des services ou se rapportant à l'exercice des attributions de la préfecture de la Seine-Maritime. La composition et le fonctionnement de cette commission sont fixés par les dispositions du présent arrêté.

Article 2 : La commission d'appel d'offres est composée comme suit :

A – Membres de la commission avec voix délibérative :

- M. Christophe PEYREL, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la Seine-Maritime, président de la commission ou son représentant,

- le chef du centre de rétention administrative de Rouen-Oissel ou son représentant,

- l'adjoint du chef du centre de rétention administrative de Rouen-Oissel ou son représentant,

- la personne chargée de mener la consultation ou son représentant,

B – Membres de la commission avec voix consultative :

- M. le Trésorier Payeur Général ou son représentant,

- M. le Directeur Régional de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant,
- M. le Directeur Zonal de la Police Aux Frontières ou son représentant,
- Toute personne désignée par le Président de la Commission en raison de sa compétence particulière dans la matière faisant l'objet de consultation.

Article 3 : Les membres de la commission sont convoqués par le président dans les conditions fixées par l'article 25.1 du code des marchés publics.

Article 4 : La commission peut valablement se réunir et procéder à l'examen des dossiers qui lui sont soumis dans les conditions fixées à l'article 25.2 du code des marchés publics dès lors que, à l'ouverture de la séance, la majorité des membres ayant voix délibérative est présente ou représentée.

Article 5 : Lorsque l'avis de la commission est sollicité, notamment dans les conditions fixées aux articles 30, 58 et 59.II du code des marchés publics, la voix du président est prépondérante en cas de partage des voix des membres ayant voix délibérative.

Article 6 : M. le Sous-Préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le Préfet,

Michel THENAULT

07-0891-Nomination du représentant du président de la commission d'appel d'offres chargée de la dévolution des marchés publics relatifs au centre de rétention administrative de Rouen-Oissel

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Rouen, le 14 décembre 2007

Affaire suivie par Mme katia LABOULAIS
Tél. 02.32.76.50.14
Fax 02.32.76.54.67
Mél. katia.laboulais@seine-maritime.pref.gouv.fr

C:\Documents and
Settings\TREHOUR
Véronique\Bureau\Recueil-5661.doc

Le Préfet de la Région Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

VU :

- le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics,
- le code des marchés publics et notamment ses articles 21, 23, 58 et 59,
- le décret du Président de la République en date du 21 juin 2007 nommant M. Michel THENAULT, préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
- l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2007, portant création de la commission d'appel d'offres chargée de la dévolution des marchés publics relatifs au centre de rétention administrative de Rouen-Oissel.

A R R E T E

Article 1er : M. Rémi DEMAREST, adjoint au directeur de cabinet est nommé représentant du président de la commission d'appel d'offres en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. La commission d'appel d'offres se réunira en salle des Vitraux les :

- mardi 18 décembre 2007 à 14h00 (ouverture des plis),
- vendredi 21 décembre 2007 à 9h00 (choix du candidat),

- Article 2 : M. le Sous-Préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage et dont copie sera soumise à chacun de ses membres.

Le Préfet,

Michel THENAULT

07-0992-Commission d'appel d'offres chargée de la dévolution des marchés publics relatifs au centre de rétention administrative de Rouen-Oissel - Arrêté nominatif

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Rouen, le 14 décembre 2007

Affaire suivie par Mme katia LABOULAIS
Tél. 02.32.76.50.14
Fax 02.32.76.54.67
Mél. katia.laboulais@seine-maritime.pref.gouv.fr

C:\Documents and
Settings\TREHOUR
Véronique\Bureau\Recueil-5661.doc

Le Préfet de la Région Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

VU :

- le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics,
- le code des marchés publics et notamment ses articles 21, 23, 58 et 59,
- l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2007, portant création de la commission d'appel d'offres chargée de la dévolution des marchés publics relatifs au centre de rétention administrative de Rouen-Oissel.

A R R E T E

Article 1er : La commission d'appel d'offres se réunira en salle des Vitraux les :

- mardi 18 décembre 2007 à 14h00 (ouverture des plis),
- vendredi 21 décembre 2007 à 9h00 (choix du candidat),

en présence de :

A – Membres à voix délibérative :

- M. Christophe PEYREL, administrateur civil détaché en qualité de Sous-Préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la Seine-Maritime, Président de la commission d'appel d'offres ou son représentant,
- M. Philippe DUCA, Capitaine de police, chef du centre de rétention administrative de Rouen-Oissel,
- M. Bernard CARRE, Major de police, adjoint au chef du centre de rétention administrative de Rouen-Oissel,
- Mme Katia LABOULAIS, secrétaire administratif, en fonction au cabinet du préfet,

B – Membres à voix consultative :

- M. le Trésorier Payeur Général, ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ou son représentant,
- M. Yves LARSENEUR, gérant du restaurant administratif de la préfecture de la Seine-Maritime, en qualité de personne compétente,
- M. Marc SALAUN, représentant du Directeur Zonal de la Police Aux Frontières,

- Article 2 : M. le Sous-Préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage et dont copie sera soumise à chacun de ses membres.

Le Préfet,

Michel THENAULT